Européennes : la courge Schiappa ne dit pas non aux candidates voilées… si ça rapporte des voix à LREM

écrit par Christine Tasin | 23 mars 2019

Article 9

TENUE EN SÉANCE

Dans l'hémicycle, l'expression est exclusivement orale :

– l'utilisation, notamment pendant les questions au Gouvernement, à l'appui d'un propos, de graphiques, de pancartes, de documents, d'objets ou instruments divers est interdite. Lorsque ceux-ci sont utilisés par un ou plusieurs députés appartenant à un même groupe pendant l'intervention de l'un de ses membres, le Président peut retirer immédiatement la parole à ce dernier.

– la tenue vestimentaire adoptée par les députés dans l'hémicycle doit rester neutre et s'apparenter à une tenue de ville. Elle ne saurait être le prétexte à la manifestation de l'expression d'une quelconque opinion : est ainsi notamment prohibé le port de tout signe religieux ostensible, d'un uniforme, de logos ou messages commerciaux ou de slogans de nature politique.

Il est interdit de téléphoner à l'intérieur de l'hémicycle.

Et c'est secrétaire d'Etat à l'égalité hommes-femmes, euh femmes-hommes. Paraît-il.

Elle a eu cette phrase grandiose : « *S'il y avait une bonne candidature d'une femme voilée, je pense que ça devrait être étudié au cas par cas* »

Une « bonne » candidature de voilée ? Qu'est-ce que cela peut être pour un secrétaire d'Etat en exercice ?

Certes, ce n'est pas facile à avouer, mais, après tout, si la voilée peut permettre de rabattre une foultitude de voix (musulmanes) pour LREM aux européennes ou aux municipales, ça s'examine, ça se pèse. Et foin des états d'âme !

C'est que Macron veut gagner, à tout prix. C'est que Macron ne peut se permettre de perdre les Européennes, emblème et guide de toute sa politique, alors que depuis plus de 4 mois il

galère pour essayer de faire rentrer chez eux les Gilets Jaunes .

Alors, la priorité ce n’est pas de faire disparaître la colère des Français, ce n’est pas de les écouter et d’infléchir la politique, c’est de les violer, de les mépriser tout en se débrouillant pour remporter malgré tout les élections, transformées de cette façon en referendum qui ne dit pas son nom.

D’où la question du voile…

Oui ou non au voile, telle est la question. On a bien compris que le voile est pour les musulmans un symbole très fort, LE symbole de leur victoire ou de leur défaite dans la société française. La ligne de démarcation qui sépare une société française laïque et une société française qui a renoncé à ses fondamentaux.

Alors, pour Macron-Schiappa… c’est un sacré enjeu. Mais risqué, forcément.

Pour les législatives ils ont certes fait entrer en masse à l’Assemblée des gourdasses et des gourdins (M’Jid El Guerrab qui attaque ses collègues à coups de casque, c’est bien un gourdin, non ?) issues de l’immigration musulmane.

Mais passer du patronyme et du prénom musulman au voile et pourquoi pas à la chemise de nuit, à la babouche du barbu, ça risque d’être un peu plus compliqué… C’est pourquoi ils le réservent aux européennes, ça se voit moins….

Ils sont prêts à tout. Ils n’ont rien à perdre, il y a longtemps qu’ils n’ont plus d’âme…

Marianne rappelle avec malice que la Schiappa est une girouette…

https://www.marianne.net/politique/laicite-voile-candidate-elections-lrem-marlene-schiappa

Et oui, les bonnes âmes de persifler et de rappeler que, sur la Présidente voilée de l'UNEF, quand il n'y avait pas d'enjeu électoral, la Schiappa était plus claire :

Elle pointait ainsi une « *contradiction entre le fait de promouvoir tout ce que signifie le voile* » et « *les valeurs* » du syndicat étudiant. « *Ça m'interpelle que l'Unef ait choisi comme porte-parole une personne qui a des signes manifestes de promotion de l'islam politique*« , insistait encore Marlène Schiappa. Alors, c'est « non » pour une représentante syndicale, mais « à voir » pour une candidate aux élections ?

> *« Ça m'interpelle, non pas parce que c'est une étudiante qui porte le voile (c'est son droit le plus strict) mais ça m'interpelle que l'#Unef ait choisi comme porte-parole une personne qui a des signes manifestes de promotion de l'islam politique » réagit Marlène Schiappa pic.twitter.com/xOVfqBafF2*
>
> *— franceinfo (@franceinfo) 16 mai 2018*

Mais l'islam politique (kézaco?) n'a plus aucune importance quand il s'agit de caracoler en tête…

Après tout aucune loi n'interdirait de se présenter voilée, dit Marianne.

Cela se discute, et l'on y reviendra à l'occasion. Nous ne doutons pas que l'occasion nous sera bientôt présentée par tous ces dhimmis.

En attendant…

Marlène Schiappa, classée dans le camp des défenseurs d'une laïcité stricte au sein de LREM, répond ce mercredi qu'il « *n'est pas utile de crisper inutilement sur de tels sujets*« . « *Actuellement, il n'y a rien légalement qui empêche une femme qui porte un voile de se présenter à des élections*« , fait

valoir la secrétaire d'Etat.

Un arrêt du conseil d'Etat du 23 décembre 2010, rendu après que le Nouveau parti anticapitaliste (NPA) eut présenté une candidate voilée, Ilham Moussaïd, aux élections régionales en Provence-Alpes-Côte d'Azur, permet en effet de se présenter à une élection en arborant un signe religieux. « *La circonstance qu'un candidat à une élection affiche son appartenance à une religion est sans incidence sur la liberté de choix des électeurs et ne met pas en cause l'indépendance des élus*« , avait alors considéré la plus haute juridiction administrative, tranchant : « *Aucune norme constitutionnelle, et notamment pas le principe de laïcité, n'impose que soient exclues du droit de se porter candidates à des élections des personnes qui entendraient, à l'occasion de cette candidature, faire état de leurs convictions religieuses*« .

On notera sans surprise que les députés qui trouvent normal d'imposer dans les immeubles, quartiers et villes et même dans les entreprises des sans-dents des barbus et des voilées ont pris la précaution de les interdire de l'Assemblée nationale.

Article 9

TENUE EN SÉANCE

Dans l'hémicycle, l'expression est exclusivement orale :

– l'utilisation, notamment pendant les questions au Gouvernement, à l'appui d'un propos, de graphiques, de pancartes, de documents, d'objets ou instruments divers est interdite. Lorsque ceux-ci sont utilisés par un ou plusieurs députés appartenant à un même groupe pendant l'intervention de l'un de ses membres, le Président peut retirer immédiatement la parole à ce dernier.

– la tenue vestimentaire adoptée par les députés dans l'hémicycle doit rester neutre et s'apparenter à une tenue de ville. Elle ne saurait être le prétexte à la manifestation de l'expression d'une quelconque opinion : est ainsi notamment prohibé le port de tout signe religieux ostensible, d'un uniforme, de logos ou messages commerciaux ou de slogans de nature politique.

Il est interdit de téléphoner à l'intérieur de l'hémicycle.

A tout Seigneur tout honneur, n'est-ce pas….

Et puis, le voile n'a pas d'odeur, comme l'argent, quand il s'agit d'avoir le pouvoir…